

## **Objet : promouvoir un accès à faible coût à la large bande et à l'Internet**

En réponse à votre e-mail en date du 13 août 2004, par lequel vous demandez aux autorités de régulation leur contribution au sujet de la définition des meilleures pratiques pour promouvoir l'accès à faible coût au large bande et à l'Internet, j'ai l'honneur de vous faire part des propositions de l'Instance Nationale des Télécommunications de Tunisie ( l'Autorité chargée de la régulation des télécommunications en Tunisie ) en la matière et des cinq principes réglementaires qu'elle considère comme essentiels pour atteindre cet objectif.

### **1- Les propositions de l'INT**

#### **1- 1-Promouvoir l'accès au Haut Débit et à l'Internet :**

- réglementer le Dégroupage de la Boucle Locale et améliorer la qualité de service du dégroupage, notamment du dégroupage total afin de la mettre à niveau des offres de gros ou de détail proposées par les opérateurs
- accompagner les collectivités publiques locales en vue de les aider à articuler leur intervention, dans une logique de maximisation des effets de levier, avec celle du secteur privé et diminuer le risque juridique de l'intervention publique dans un secteur ouvert à la concurrence
- mettre en place un nouveau cadre réglementaire devant permettre aux opérateurs dominants de disposer d'offres de gros, avec, pour leur régulation, des mécanismes proportionnés aux enjeux et aux attentes du secteur et des consommateurs
- renforcer le potentiel théorique des différents modes d'accès haut débit en combinant les différentes technologies d'accès : accès stellite, radio sans fil, CPL ( Courants Porteurs sur Lignes), fibre, DSL, WIFI, GSM,GPRS , UMTS,..
- baisse des coûts d'accès aux réseaux pour les FSI en développant la concurrence notamment le dégroupage
- permettre la coexistence de différentes options d'offres haut débit en conservant des écarts de coûts significatifs entre elles
- assurer une concurrence fondée sur la plate-forme utilisée ( câblo-modem, DSL, techniques hertziennes et fibres ..)
- élaborer et développer des technologies et des applications large bande novatrices
- fixer des prix à un niveau abordable ( tarifs forfaitaires,..)
- promouvoir l'introduction de nouvelles technologies hertziennes d'accès à Internet large bande pour le marché de masse, en raison de leurs équipements d'abonnés bon marché, leur utilisation facile, le libre accès des fréquences radioélectriques utilisées qui ne sont pas soumises à licence, ..telles que le WIFI ( Wireless Fidelity ) et le WIMax pour la richesse de leur potentiel en matière de couverture à faible coût respectivement des zones rurales et isolées et des grandes agglomérations urbaines.

#### **1-2-Rôles de l'Etat**

- assurer la cohésion sociale en amenant le haut débit dans les collectivités locales,
- établir les règles d'une saine concurrence
- favoriser le développement des contenus
- favoriser l'accès des PME aux hauts débits et mettre en place des plates-formes d'expérimentation et d'incubation des nouveaux services

### **1-3 - Pour les autorités de régulation des télécommunications :**

- renforcer le domaine d'intervention des autorités de régulation en vue de leur permettre de promouvoir et de développer la concurrence dans le marché du haut débit et de l'Internet dans le cadre de la transparence et de l'équité
- attribuer aux régulateurs de nouvelles fonctions et de nouvelles tâches par suite de la convergence des technologies, de la libéralisation et de l'expansion des marchés

### **2-Les cinq principes jugés essentiels par l'INT pour développer l'accès à bas prix au haut débit et à l'Internet :**

- mettre en place un nouveau cadre réglementaire devant permettre aux opérateurs dominants de disposer d'offres de gros, avec, pour leur régulation, des mécanismes proportionnés aux enjeux et aux attentes du secteur et des consommateurs
- promouvoir l'introduction de nouvelles technologies hertziennes d'accès à Internet large bande pour le marché de masse, en raison de leurs équipements d'abonné bon marché, leur utilisation facile, le libre accès des fréquences radioélectriques utilisées qui ne sont pas soumises à licence, ..telles que le WIFI ( Wireless Fidelity ) et le WIMax pour la richesse de leur potentiel en matière de couverture à faible coût respectivement des zones rurales et isolées et des grandes agglomérations urbaines.
- baisse des coûts d'accès aux réseaux pour les FSI en développant la concurrence notamment le dégroupage
- attribuer aux régulateurs de nouvelles fonctions et de nouvelles tâches par suite de la convergence des technologies, de la libéralisation et de l'expansion des marchés
- assurer la cohésion sociale en amenant le haut débit dans les collectivités locales,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président de l'Instance Nationale des Télécommunications**

**Kamel AYADI**